Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

N° 2025-02-033

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	17	23
		Dont procurations
		06

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
23	23	00	00	00

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, à 18h03, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léon VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emi GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Jean-Pier LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOI (à partir de 19h55), Noham BODARD, Karine BAUDIN, Jean-Philipp JEAN-BOLO, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Mauric JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUI Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, William PAULIN, Corin Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABIN Georges HARPON, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMON (à partir de 19h54).

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROS Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAV PRUDENT, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolèn LARGEN-MARINE, Noham BODARD, Emile GONIER, Nicole DUFEA Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M/Mme Christophe AGELAN, Marie-Josée BRIVAL.

Date de la convocation
28/02/2025
Date d'affichage
28/02/2025

Objet de la Délibération

****

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

****

Amélioration des conditions d'accueil à la crèche « Patita » de Fond Lahaye

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Nicole DUFEAL

AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL A LA CRECHE « PATITA » DE FOND LAHAYE

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », en date du 23 janvier 2025 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 27 janvier 2025 ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 25 février 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** que la crèche « Patita », établissement d'accueil du jeune enfant, situé au quartier Fond Lahaye, a souscrit à la Prestation de service unique (PSU), dispositif porté par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

- **Considérant** la volonté de la ville de Schœlcher de réaliser des travaux de modernisation au sein de la crèche « Patita », dans le cadre de la rénovation de ses équipements ;

- **Considérant** les trois axes retenus pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des familles au sein de la crèche « Patita » : rénovation des espaces de sommeil et de jeux, modernisation de la solution de pointage, mise en sécurité des enfants en cas de risques majeurs ;

- **Considérant** le coût global du projet d'amélioration des conditions d'accueil à la crèche « Patita » dont le montant s'élève à 165 724,13 € TTC ;

- **Considérant** que dans le cadre des appels à projet 2024, la ville a candidaté auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et obtenu un financement de 121 105 € soit 73 % du projet ;

- **Considérant** le plan de financement qui suit :

FINANCEURS	MONTANT TTC	
CAF	121 105,00 €	73 %
VILLE DE SCHOELCHER	44 619,13 €	27 %
TOTAL	165 724,13 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1er :

- **D'approuver le projet relatif à l'amélioration des conditions d'accueil à la crèche « Patita » de Fond Lahaye ainsi que le plan de financement :**

FINANCEURS	MONTANT TTC	
CAF	121 105,00 €	73 %
VILLE DE SCHOELCHER	44 619,13 €	27 %
TOTAL	165 724,13 €	100 %

Annexes :
-Projet d'amélioration des conditions d'accueil de la crèche « Patita »
-Plan de financement investissement/équipement
-Notification d'investissement CAF

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 MARS 2025

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFEAL

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
VILLE DE SCHŒLCHER
POLE COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'ÉDUCATION
SERVICE PETITE ENFANCE

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA CRECHE PATITA

Le présent projet vise à améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles au sein de la crèche Patita. Trois axes ont été retenus :

- Axe 1 : rénovation des espaces de change et de jeux
- Axe 2 : modernisation de la solution de pointage
- Axe 3 : mise en sécurité des enfants en cas de risques majeurs

Axe 1 : Rénovation des espaces de change et de jeux

- Proposer des espaces de jeux sécurisés et adaptés pour les enfants
- Améliorer le confort des enfants lors des temps consacrés au sommeil
- Améliorer le confort des enfants lors des temps consacrés aux changes

S'agissant des espaces de jeux :

Au sein de la crèche, les activités d'éveil, les jeux éducatifs sont proposés afin de répondre aux besoins fondamentaux des enfants. A travers le jeu, l'enfant acquiert de nouvelles compétences. Il expérimente, développe son savoir vivre. Aussi, l'enfant a besoin d'un cadre ludique et dynamique pour découvrir et s'épanouir.

A cet effet, la crèche Patita dispose d'un patio ouvert sur toutes les sections. Le patio d'une superficie de 154 m² offre un espace de jeu où les enfants peuvent pratiquer diverses activités : tricycle, ateliers de sensori-moteurs, jeux libres. Cet espace très fréquenté souffre de l'usure du sol souple. Certains enfants grattent le revêtement usé et le portent à leur bouche. Ce qui représente un risque d'ingestion.

Compte tenu de l'importance du jeu pour le développement de l'enfant, il sera procédé :

- Au remplacement du sol souple défectueux par un nouveau revêtement,
- A la complétude voire au remplacement du matériel de jeux existants afin de garantir la sécurité des personnes et de créer des espaces propices au développement de l'enfant.

S'agissant de l'amélioration du confort des enfants lors des temps consacrés au sommeil :

Le sommeil des enfants est crucial pour leur bien-être et leur développement. Actuellement, toutes les sections de la crèche Patita sont équipées de climatiseurs. Néanmoins, le système d'aération par des jalousies provoque une déperdition de l'air conditionné. Les enfants ont parfois, chaud et leur sommeil est perturbé. Par ailleurs, certaines lames en verre des jalousies défectueuses risquent de tomber et de se casser.

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

A cet effet, il sera procédé au remplacement des jalousies par un équipement sécure et adapté permettant la circulation de l'air conditionné sans déperdition au sein des différents espaces de sommeil.

S'agissant de l'amélioration du confort des enfants lors de temps consacrés au change :
Les temps de bain et de change sont des moments essentiels pour le bien-être et le développement de l'enfant. La propreté est un besoin physiologique pour l'enfant. Le change est réalisé généralement 2 à 5 fois par jour selon l'âge de l'enfant. Cela permet à l'enfant de rester propre et de protéger sa peau.

Durant ces temps de change, il est important de garantir la sécurité des enfants qui ne sont pas toujours à l'aise sur le plan de change.

Actuellement, la salle de change de la crèche Patita est composée :
- D'une structure en béton carrelée sur laquelle on retrouve une baignoire et un tapis de change ;
- De casiers confectionnés en bois de contreplaqués. Ceux-ci sont détériorés par l'humidité et l'usure du temps ;
- D'un sol en carrelage qui présente des risques de glisses voire de chutes.

A cet effet, il sera procédé à la rénovation complète de l'espace de change afin de proposer un équipement sécure, fonctionnel et adapté au besoin de l'enfant.

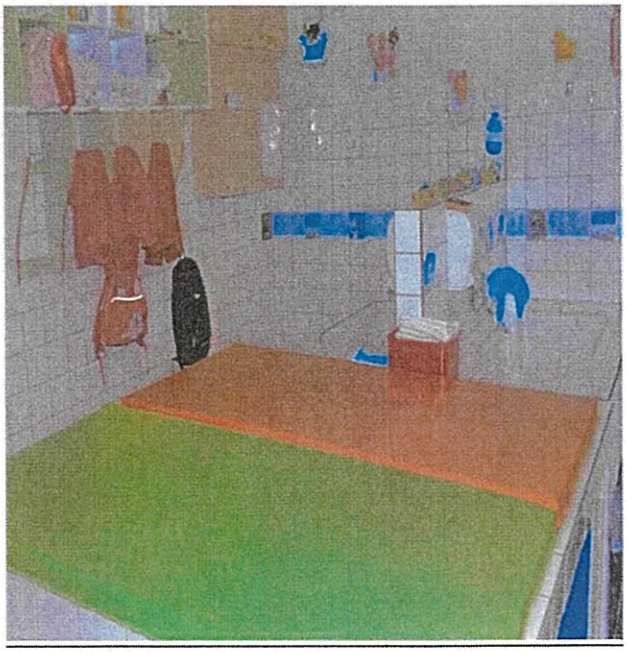

Le coût global des travaux s'élève à **120 798,50 € HT**.

Axe 2 : modernisation de la solution de pointage

La ville de Schoelcher souscrit à la prestation de service unique (PSU). Dans ce cadre, nous avons opté pour une solution de pointage automatisée dans le traitement des données relatives aux heures réalisées par les enfants. Cette solution automatisée comporte de nombreux avantage, à savoir :

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

1. Précision et fiabilité : Une solution de pointage automatique offre une précision et une fiabilité inégalées par rapport aux méthodes manuelles. Elle élimine les erreurs humaines potentielles et assure une gestion précise du temps.
2. Gain de temps : Le personnel de la crèche peut consacrer plus de temps à s'occuper des enfants plutôt qu'à gérer manuellement les feuilles de présence. Cela améliore l'efficacité et la productivité.
3. Conformité réglementaire : Elle fournit des enregistrements précis qui peuvent être utilisés en cas de litige ou d'inspection.
4. Analyse des données : Les solutions de pointage fournissent des données précises pour la transmission des données d'activités au partenaire CAF.

A cet effet, depuis plusieurs années, la ville de Schoelcher a installé au sein de la crèche Patita un système informatique de pointage par badgeuses. Or, il s'avère que depuis plusieurs mois ce système ne fonctionne pas. La direction de la crèche a mis en place une feuille de comptage des présences et des sorties. Chaque jour, les parents notent l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant. Ensuite, la directrice saisie les informations sur le logiciel. Cette procédure est fastidieuse et comporte des risques d'erreur dans le calcul des heures réelles.

Aussi, il sera procédé à l'acquisition de nouveaux équipements de pointage pour la crèche Patita en remplacement des dispositifs défectueux et obsolètes. Un temps de formation sera consacré à l'ensemble du personnel afin de maîtriser ce nouvel équipement.

Le montant de cette action s'élève à **8 199,99 € HT.**

Axe 3 : Mise en sécurité des enfants en cas de risques majeurs

Au sein de la crèche Patita, dans le respect des règles en vigueur et afin de garantir la sécurité des publics accueillis, des exercices d'évacuation sont organisés chaque année. Ces exercices ont pour but de permettre à tout le personnel de respecter les caractéristiques du signal d'alarme générale et d'utiliser efficacement les moyens de premiers secours. Ils permettent de vérifier l'efficacité des procédures d'évacuation et d'apporter des améliorations si nécessaires.

Afin d'évacuer les enfants dans de bonnes conditions de sécurité, au regard de la règlementation en vigueur, le protocole d'évacuation et de mise en sureté travaillé avec l'ensemble du personnel prévoit le regroupement des enfants et des professionnels au point de rassemblement hors de la structure dans le délai imparti de trois minutes maximum. Les enfants qui ne marchent pas sont transportés dans des berceaux. Les enfants qui marchent se déplacent « en convoi » avec un guide de la file et un serre-file.

Les différents exercices d'évacuation ont mis en lumière notre défaillance au niveau du moyen utilisé pour évacuer les enfants de l'unité des petits (les roues berceaux se sont cassées). Compte tenu de l'emplacement de la crèche et de la configuration du terrain, l'évacuation actuelle des enfants dans nos berceaux présente un danger.

Afin de garantir la sécurité des enfants et des professionnels, la ville de Schœlcher a fait le choix d'une solution de transport du type chariot d'évacuation. Celui-ci conçu à cet effet, présente toutes les garanties de confort et de sécurité pour les enfants. Stable et facile à déplacer, le chariot comporte une barre de traction qui rend les manœuvres plus faciles et réduits les efforts. Les roues sont de grandes tailles et le chariot est équipé de freins à chaque extrémité pour garantir une sécurité optimale.

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

Il sera procédé à l'acquisition de deux chariots de dix places chacun pour la crèche Patita.

En lien avec le service sécurité de la Ville de Schœlcher, des exercices d'évacuation seront réalisés afin d'acquérir la pleine maitrise de ce nouvel équipement et de créer des automatismes. Ces exercices seront planifiés sur différents temps de la journée afin de permettre à l'ensemble du personnel d'y prendre part.

Les familles seront également invitées à participer à ces exercices d'évacuation.

Il est prévu la mise en place d'exercices d'évacuation programmées et des exercices inopinés afin d'évaluer la réactivité de chacun.

Le coût global des aménagements s'élève à **23 762,62 € HT.**

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

TYPE DE CHARIOTS D'ÉVACUATION

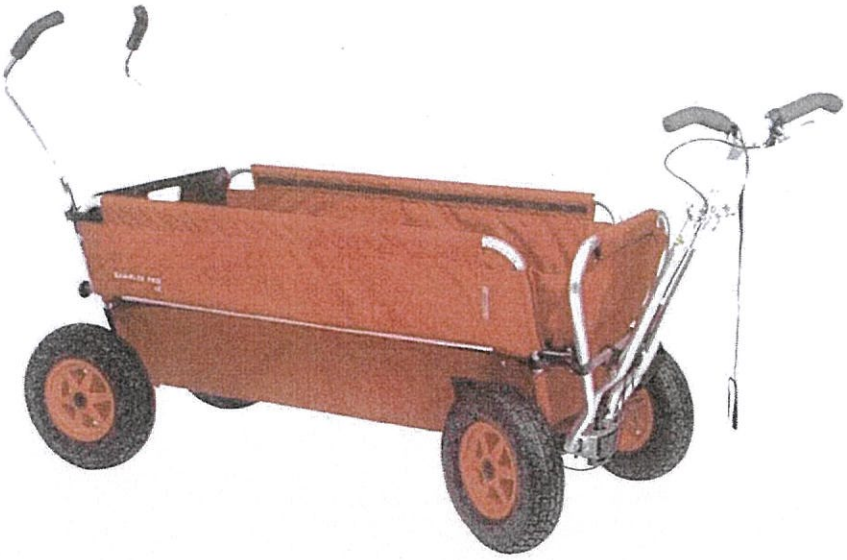

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

PLAN DE FINANCEMENT
INVESTISSEMENT /EQUIPEMENT

Pour les collectivités, les montants doivent être indiqués hors taxe

Nom du Gestionnaire	MAIRIE DE SCHOELCHER
Nom de l'équipement	CRECHE PATITA

DEPENSES		RECETTES	
1- CONSTRUCTION :		**1- AUTOFINANCEMENT :**	
bâtiment		Apport gestionnaire	30 552,15 €
Installation			
Infrastructures	120 798,50 €		
2- EQUIPEMENT :		**2 - SUBVENTIONS** (précisez la nature)	
Mobilier		Etat	
Matériel	23 762,22 €	CTM	
Informatique	8 199,99 €	Commune	
Activités		Communautés de communes	
Autres		Autres subventions (précisez)	
		Caf (demandée)	122 208, 56 €
TOTAL	152 760,71 €	TOTAL	152 760,71 €

Calendrier prévisionnel de réalisation (obligatoire pour l'instruction du dossier) :
Les travaux ou acquisitions ne doivent pas être réalisés avant la décision de la CAF

Date prévisionnelle de **début** de travaux et/ou acquisitions : 01/06/2024

Date prévisionnelle de **fin** de travaux et:ou acquisitions : 31/12/2024

Le *(date)* : 24 avril 2024

signature *(Nom et prénom du signataire)*

COMMUNE DE SCHOELCHER MARTINIQUE

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

Envoyé en Préfecture le 19/03/2025
Reçu en Préfecture le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID 972-219722295-20250312-COANIM25325025-DE

ACTION SOCIALE
Notification d'investissement - Dossier n° 202400098

N° Dossier :
202400098

Référence :
SK/BMJ/NV

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :
3230 Service gratuit + prix appel

Nous écrire :
Caf de la Martinique
Place D'ARMES
97291 LE LAMENTIN CEDEX 2
Tous nos contacts sur caf.fr

07/06/2024

972

COMMUNE DE SCHOELCHER
Monsieur CLEMENTE Luc Louison
BP 7218
Rue de Fessenheim
97233 Schoelcher

Monsieur le président,

Vous avez sollicité l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'action : "Modernisation de la crèche Patita - Fonds Lahayé".

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission d'Action Sociale du 21 Mai 2024. Ce financement fera l'objet d'une convention.

Ainsi, la convention détaille les caractéristiques du financement :

Montant du projet : 152 760,71 €
Participation CAF : 121 105,00 €
Taux CAF : 79,28 %

Votre conseillère en Politique Publique Petite Enfance, Madame Betty MARIE-JEANNE (betty.marie-jeanne@caf972.caf.fr), se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous rappelons également que tout document transmis à la Caf concernant votre demande doit comporter l'intitulé de l'aide accordée ainsi que la référence du dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Directeur
Stéphane KERMARREC

Emplacement réservé à la Caf

AFC_WW_000_SC98STCO 07062024 1322
nvinc972
PAGE 1/1